

Conseil municipal du lundi 6 octobre 2008

Le six octobre deux mille huit, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Madame Sylvie PARDONNET absente excusée par procuration à Madame Isabelle BASTIEN.

Madame Céline DEVANNE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 8 septembre 2008 n'appelle pas d'observations particulières. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Marchés inférieurs à 10 000 € HT : délégation permanente de signature :

Le Maire donne lecture de l'article L.2122-22-4° du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le maire peut par délégation permanente de signature du conseil municipal être chargé « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget* ».

Le Maire précise que cette délégation permanente de signature n'est valable que pour les marchés de faible montant (inférieurs à 10 000 € HT) et qu'elle n'exclue pas la mise en concurrence effective avec consultation auprès de plusieurs prestataires potentiels.

Par ailleurs une information sera donnée au conseil municipal à chaque signature desdits marchés.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Embauche de personnel :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** autorise le Maire à embaucher du personnel non permanent, suivant les besoins, afin d'effectuer du travail temporaire pour le compte de la Commune. Le conseil charge le Maire d'établir les contrats correspondants.

Indemnité de conseil alloué au comptable du trésor :

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide à **l'unanimité**,

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 40 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Réjane FESSEAU, Receveur municipal

Budget Primitif communal : transfert de crédits à l'art. 2315 opération n°33 « desserte zone d'activité Sur les Craies »

Le Maire expose qu'afin de pouvoir régler le solde de factures sur l'opération n° 33 « Desserte de la ZA Sur les Craies » il y a lieu de transférer des crédits comme suit :

- Transfert de 15 000 € de l'article 2315 opération n°32 « Aménagement de la rue de l'Église » dont les crédits passeront de 45 000 € à 30 000 € à l'article 2315 opération n°33 dont les crédits passeront de 141 200 € à 156 200 €.
- Transfert de 10 000 € du chapitre 020 (dépenses d'investissement imprévus) dont les crédits passeront de 20 000 € à 10 000 € à l'article 2315 opération n°33 dont les crédits passeront de 156 200 € à 166 200 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Publication au bureau des hypothèques :

Le Maire rappelle que le Président du TGI de Besançon a prononcé, en date du 17 juin 2008, une ordonnance d'expropriation à l'encontre de l'indivision propriétaire de la parcelle ZB n°316.

La procédure d'indemnisation après expropriation prévoit « la publication de l'ordonnance d'expropriation au bureau des hypothèques par le notaire ».

Le Maire propose de mandater Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey sachant que les frais et taxes seront à la charge de la commune.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par **1 voix contre et 14 voix pour** le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Transformation du logement de l'ancienne perception en accueil de jour :

Le Maire expose qu' HDL était chargé d'évaluer le coût de la transformation du logement communal en accueil de jour. Le coût global des travaux est estimé à 80 000 € HT.

Le maire rappelle également que l'équipe municipale a prévu de créer une cantine scolaire à l'emplacement de l'ancienne écurie Sage, rue de l'église.

Après en avoir discuté avec Pascal VALLADONT, directeur d'HDL, il est évoqué le projet de créer une structure qui pourrait faire coexister à la fois la cantine scolaire mais aussi l'accueil de jour. Le coût global de ce projet est estimé à 300 000 €.

Location d'un garage communal :

Le Maire expose que le garage communal situé près de l'alambic est actuellement vide et sans bail de location. L'association des Bouilleurs de Cru souhaite pouvoir entreposer du matériel dans ce garage.

Le Maire propose de louer ledit garage aux conditions suivantes :

- bail d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2008
- loyer mensuel de 30 €
- le loyer sera annuellement révisable, au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 4^{ème} trimestre de l'année N -1

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer le bail et à émettre les titres de recettes correspondants.

Droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire :

Le 20 août 2008, la loi obligeant les communes à mettre en place un service minimum d'accueil en cas de grève des instituteurs a été promulguée.

Le maire doit établir une liste de volontaires chargés d'effectuer ce service. Cette liste est ensuite envoyée à l'inspection académique pour la vérification de la bonne moralité des personnes recrutées.

Un courrier a été adressé aux Francas pour leur demander s'il pouvait assurer cette prestation. Aucune réponse pour l'instant n'a été reçue.

Présentation de la CAGB:

Monsieur Roland DEMESMAY, adjoint délégué à la CAGB présente au conseil municipal l'organisation générale de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ainsi que ses statuts juridiques. Actuellement elle comporte 59 communes ce qui représente un total de 176 000 habitants. Son budget est de 146 millions d'euros et ces recettes proviennent pour une grande part de la TPU (Taxe Professionnelle Unique).

Transport dans le Grand Besançon :

Un projet est à l'étude pour la création d'un nouveau transport en commun sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, notamment avec la mise en place d'un tramway ou d'un trolley. Des enquêtes publiques se dérouleront pour exposer ce nouveau projet ainsi que les circuits envisagés.

Choix du nouveau logo communal :

Madame Wilma SINA-AUCANT expose au conseil municipal qu'une demande de logo a été faite à trois professionnels de la communication qui ont proposé des choses très différentes. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le choix de ce logo qui est soumis au vote. Le logo n° 2 est choisi. Ce logo sera utilisé pour figurer sur tous les documents diffusés par la mairie (correspondance, petits et grands loupes, site internet)

Point sur les travaux des commissions:

Madame Wilma SINA-AUCANT informe le conseil municipal qu'avec le choix du nouveau logo, il conviendra de procéder à la restructuration de l'architecture du site Web, à une nouvelle mise en page du papier à lettres. La commission communication souhaite également que chaque commission fasse un bilan pour le grand Loup. Il conviendrait de nommer un rapporteur par commission qui serait chargé de faire un point sur la commission ou de mettre en avant un événement phare réalisé par ladite commission.

Conseil municipal des jeunes : mise en place :

Monsieur Bruno BERNARD informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec Isabelle CHATAIGNER pour étudier le projet de mise en place du conseil municipal des jeunes. Cette mise en place se ferait pour une durée de 2 ans. La mise en place d'un conseil municipal des jeunes concerne des enfants des classes de CM2, de sixième et cinquième. Le conseil municipal des jeunes est un outil d'éducation civique qui vise plusieurs objectifs: participer au rapprochement intergénérationnel, montrer aux jeunes l'organisation communale, les responsabiliser autour de projets communs. Différents partenaires se réuniront vers le 15 novembre : l'APE, Monsieur ZERJAL directeur de l'école primaire, le proviseur du collège de Saint-Vit, les Francas en support technique. Ce projet verrait le jour en mars 2009. Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les enfants nés en 1996, 1997 et 1998 au moyen d'une lettre individualisée. Les élections se dérouleraient en mairie.

Cartable électronique :

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Claude LAMBEY, responsable du service informatique de la ville. L'objectif du cartable électronique est de recycler des vieux ordinateurs de les réinstaller en les équipant avec Windows et de fournir aux enfants des logiciels à visée éducative. Les écoliers de CE2 sont ensuite équipés gratuitement. L'idée est très intéressante mais le coût par enfant de 250 euros par an est jugé trop élevé par le conseil municipal. Le conseil municipal attend des informations complémentaires.

Station d'épuration du village :

Une rencontre a eu lieu avec la police de l'eau pour définir les contours du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration. Cette rencontre s'est déroulée avec 3 ou 4 maîtres d'œuvre potentiels pour faire le tour des installations.

Signalétique :

Une modification de l'accès à la déchetterie sera réalisée par la DDE avec la création d'un îlot central de circulation.

Manifestation du comité des Fêtes de l'An 2000:

Le comité des Fêtes de l'An 2000 souhaite organiser une nouvelle édition de la Star AC à Boussières en 2009. Cela consiste en un concours de radio crochet à Boussières présidé par un jury de sélection.

A l'occasion, le centre du village sera bouclé et de nombreuses animations seront proposées avec notamment un vide grenier, une course de caisse à savons. Une prochaine réunion se déroulera à Busy le 5 novembre.

Préparation budgétaire des commissions :

Une première réflexion est en route pour la préparation du budget 2009 avec des projections sur les opérations à financer. Les commissions sont invitées à lister et à chiffrer leurs différents projets.

Prochain conseil Municipal : lundi 3 novembre

La séance a été levée à 0h00